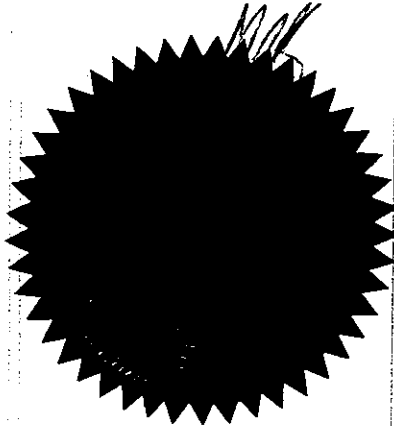



RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale déplore la décision du gouvernement du Canada de se retirer du Protocole de Kyoto et exige du gouvernement du Québec qu'il informe les parties au *Protocole de Kyoto* à la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC) que le Québec entend, pour sa part, respecter et faire reconnaître son engagement à atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 15 FÉVRIER 2012.**

Québec, ce quinzième jour de février 2012




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale